

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 18 JUILLET 2011

Le Conseil Municipal de SAVAS s'est réuni le lundi 18 juillet 2011 à 19h30 sous la présidence de Monsieur Alain THOMAS, Maire.

PRESENTS : Mr BERTRAND Daniel - Mr CAVALLARO Vincent - Mr COGNET Claude - Mr COSTE Sébastien - Mr DUFAUD Florent - Mr DUFAUD Laurent - Mr FERRAND Jocelyn - Mr GRENIER René – Mr THOMAS Alain

ABSENTS EXCUSES : Mme ARCHIER Cindy (pouvoir à Mr THOMAS Alain) - Melle BERTRAND Julie - Mr GACHET Jean François - Mr LAFFAY Vincent - Mr MAZANCIEUX Pascal

Secrétaire de séance : Mr FERRAND Jocelyn

Membres en exercice : 14 Présents : 9 Pouvoir : 1 Votants : 10

Le compte rendu de la réunion du 22 avril 2011 est approuvé à l'unanimité.

ENSEIGNEMENT - EVEIL MUSICAL ANNEE SCOLAIRE 2011/2012, CONVENTION ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DE ARDECHE MUSIQUE ET DANSE – L'ECOLE DEPARTEMENTALE ET LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle l'accord de principe donné par le Conseil Municipal lors du vote du budget. Il y a lieu maintenant de signer la convention entre le Syndicat Mixte de Ardèche Musique et Danse – l'Ecole Départementale et la Commune.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention qui prévoit un forfait de 15 séances pour chacune des deux classes de l'école privée de Savas.

La commune versera au Syndicat Mixte de Ardèche Musique et Danse 1 080,00 euros soit 60 % du coût de la prestation. Le Département s'engage à prendre en charge le solde soit 720,00 euros.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE cette convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

DECISION BUDGETAIRE - OUVERTURES DE CREDITS - BUDGET COMMUNAL 2011

A la demande de Madame Monique Bois, trésorières à Serrières, Monsieur le Maire informe au conseil municipal que, des crédits supplémentaires étant nécessaires, 'il convient de prendre la décision modificative suivante :

Crédits supplémentaires à voter

Dépenses Investissement		
2111	Terrains nus	+ 15 157,00 €
4581	Dépenses d'investissement sous mandat	+ 54 676,00 €
Recettes Investissement		
024	Produits des cessions d'immobilisations	+ 54 676,00 €
4582	Recettes d'investissement sous mandat	+ 15 157,00 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

VOTE en dépenses les crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION L'OISEAU LIRE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention à l'Association L'Oiseau Lire.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

DECIDE d'allouer une subvention de 100 € à l'Association l'Oiseau Lire.

DIT que cette somme sera imputée au compte 6574 du budget 2011.

INTERCOMMUNALITE – PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la réforme des collectivités locales du 16 décembre 2010 va modifier en profondeur le paysage intercommunal de notre département. L'article 35 de la loi fixe les principes du schéma départemental de coopération intercommunal, qui est destiné à devenir le cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans chaque département.

Après avoir porté à la connaissance des conseillers municipaux le projet de schéma départemental de coopération intercommunale et,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

SE PRONONCE défavorablement au projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui impose la fusion des Communautés de Communes du Val d'Ay, du Bassin d'Annonay et de Vivarhône.

DIT que le projet de fusion des Communautés de Communes précitées apporterait les inconvénients suivants :

- Diminution de la représentation des communes rurales ;
- Perte de proximité avec les citoyens ;
- Diminution des ressources financières ;
- Perte de compétences et d'autorités ;

INTERCOMMUNALITE – REFORME DE L'INTERCOMMUNALITE - REFORME DU SERVICE DES EAUX

Monsieur le Maire rappelle que la Commune appartient au Syndicat des eaux de Annonay-Serrières. Il expose le projet préfectoral de réforme des infrastructures intercommunales. Relativement à l'alimentation en eau potable, le projet prévoit la fusion des trois syndicats Cance-Doux, Annonay-Serrières et SERENA.

Or, le Syndicat Annonay-Serrières dispose d'une dimension géographique déjà conséquente (24 Communes) qui lui permet de puiser sa ressource en eau dans la plaine alluviale du Rhône et de disposer d'un dispositif d'exploitation performant.

Par ailleurs, le SERENA qui est une structure légère et souple, assure les moyens de gestion et d'animation des Syndicats de base Annonay-Serrières et Cance-Doux. Le SERENA est aussi le siège d'un développement politique qui s'étend à un territoire bien plus large que celui de sa compétence ordinaire (capacité à secourir à chaque instant et à pleine capacité les services des eaux des villes de St-Vallier (Drôme), Tournon, Annonay, Lamastre ...

Monsieur le Maire expose que le projet préfectoral apporterait les inconvénients suivants :

- perte de l'autonomie et des spécificités des deux territoires actuels ;
- difficulté à réunir géographiquement les organes d'administration ;
 - réduction de la démocratie locale (moins d'implication sur des questions d'intérêt géographique éloigné).

Considérant les conséquences induites par le projet préfectoral de réforme de l'intercommunalité et,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

SE PRONONCE défavorablement à la fusion des trois syndicats Cance-Doux, Annonay-Serrières et SERENA.

SE PRONONCE favorablement pour l'autonomie du Syndicat des eaux Annonay-Serrières, pour la mise à disposition des moyens nécessaires à son fonctionnement par le SERENA et pour le maintien de l'organisation actuelle.

Informations diverses

Urbanisme

Monsieur le Maire fait état de l'avancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Voirie

Monsieur Sébastien COSTE est nommé référent communal suite à la demande de L'agence Régionale de Santé pour la lutte contre l'ambroisie.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Divers

Monsieur Sébastien COSTE fait part des devis relatifs à la voirie et rapporte le compte-rendu de l'assemblée générale de Deume Basket.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer prochainement Monsieur Vincent Cavallaro, conseiller municipal délégué.

La commune doit désigner un agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité. Madame Evelyne Clémenson, adjoint administratif principal 2ème classe, est chargée de remplir ces fonctions.

Un délégué de l'administration et un délégué du Tribunal de Grande Instance seront nommés pour représenter les services de la sous-préfecture et du tribunal de grande instance au sein de la commission chargée de l'établissement des listes électorales pour l'année 2012.

Monsieur le Maire informe que le recensement des habitants de la commune sera réalisé entre le 19 janvier 2012 et le 18 février 2012 .

Le secrétariat de mairie sera fermé du 04 août au 23 août inclus.

Des permanences seront assurées par les élus les 16, 18, 19, 22 et 23 août :

lundi 10 h – 12 h, mardi 16 h – 18 h, jeudi 10 h – 12 h, vendredi 16 h – 18 h.

La séance est levée à 21 h 30.